

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32161**

Intitulé

Ebéniste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3155 - Fabrication de l'ameublement

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ébéniste de niveau V procède :

aux travaux préparatoires préalables à la fabrication.

à la fabrication d'un meuble simple d'ébénisterie

à la finition du meuble : mettre en teinte, vernir, cirer, patiner

à l'entretien de l'atelier et de ses équipements dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales

aux opérations de gestion et d'organisation courantes de l'atelier d'ébénisterie.

Ses activités nécessitent qu'il s'insère dans un collectif de travail y compris dans les TPE-PME afin de se coordonner avec ses collègues et sa hiérarchie quant au temps d'utilisation des machines, des outils, des postes de travail.

Dans le domaine professionnel :

- Décoder et interpréter un plan papier et/ou numérique en vue de la fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie complet

- Participer à la conception de l'ouvrage simple d'ébénisterie en établissant les documents de fabrication

- Dessiner techniquement la conception de l'ouvrage en respectant les règles de normalisation

- Etablir la fiche matière et la fiche de débit au regard du plan de la pièce à réaliser

- Prévoir et sélectionner les moyens nécessaires à la fabrication d'ouvrages d'ébénisterie

- Fabriquer un meuble simple d'ébénisterie massif, plaqué ou mixte, en organisant rationnellement les phases de production et

l'utilisation des matériels

- Nettoyer après chaque production son poste de travail, les locaux et entretenir les équipements et matériels dans le respect des

normes de sécurité, d'hygiène et environnementales

Dans le domaine de l'organisation, de la gestion de production :

- Participer à l'organisation et à la gestion des stocks de bois, matériaux et consommables

- Evaluer le temps de travail nécessaire à la réalisation de ses tâches

- Communiquer avec sa hiérarchie en cours et en fin de fabrication d'un meuble d'ébénisterie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'ébéniste exerce principalement en entreprise artisanale de taille variable de fabrication et/ou restauration mobilière, appartenant au secteur des métiers d'art ou de l'agencement. Il peut également travailler au sein d'une menuiserie.

La certification vise les emplois d'ébéniste, d'ouvrier ébéniste, d'agent de fabrication, d'agenceur voire de cuisiniste selon l'entreprise et ses éventuelles spécialisations

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2207 : Réalisation de meubles en bois

Réglementation d'activités :

..../..

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification est constituée de 3 composants :

- Participer aux opérations de conception technique et graphique de tout ou partie d'un meuble simple d'ébénisterie

- Fabriquer, assembler et procéder aux finitions d'un ouvrage simple d'ébénisterie

- Participer aux opérations de gestion et d'organisation courantes de l'atelier d'ébénisterie

Qui sont évaluées, selon la voie d'accès, de la manière suivante :

Après une formation :

La délivrance de la certification repose sur des évaluations se présentant sous la forme de réalisations pratiques, d'études théoriques professionnelles en épreuves terminales.

Par la validation des acquis de l'expérience :

La délivrance de la certification repose sur la production d'un dossier de preuves et sur un entretien avec un jury VAE. Le candidat peut

valider tout ou partie des compétences requises. Dans le cas d'une validation partielle le jury formalise des préconisations précises visant à guider le candidat dans l'acquisition des compétences partiellement maîtrisées. Une fois ces préconisations mises en œuvre le jury évaluera la montée en compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32161 - Participer aux opérations de conception technique et graphique de tout ou partie d'un meuble simple d'ébénisterie	<p>- Décoder et interpréter un plan papier et/ou numérique en vue de la fabrication d'un ouvrage d'ébénisterie complet</p> <p>- Participer à la conception de l'ouvrage simple d'ébénisterie en établissant les documents de fabrication</p> <p>- Dessiner techniquement la conception de l'ouvrage en respectant les règles de normalisation</p> <p>Epreuve de dessin d'art et de connaissance des styles :</p> <p><i>Le candidat répond à une série de questions sur la connaissance des arts et des styles puis réalise graphiquement une pièce mobilière seule (de style ou contemporaine) ou intégrée, en perspective, dans un environnement</i></p> <p>Epreuve de technologie :</p> <p><i>Le candidat répond à une série de questions en technologie professionnelle. Il réalise aussi le contrat de phase ou l'analyse de fabrication ou la fiche matière d'un élément ou d'un sous-ensemble.</i></p> <p>Epreuve de dessin technique :</p> <p><i>Le candidat dessine avec instruments tout ou partie d'un ensemble en vues et/ou coupes et/ou sections avec ou sans mise en page préétablie</i></p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32161 - Fabriquer, assembler et procéder aux finitions d'un ouvrage simple d'ébénisterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la fiche matière et la fiche de débit au regard du plan de la pièce à réaliser - Prévoir et sélectionner les moyens nécessaires à la fabrication d'ouvrages d'ébénisterie - Fabriquer un meuble simple d'ébénisterie massif, plaqué ou mixte, en organisant rationnellement les phases de production et l'utilisation des matériels - Nettoyer après chaque production son poste de travail, les locaux et entretenir les équipements et matériels dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et environnementales <p>Epreuve de pratique professionnelle :</p> <p><i>Le candidat réalise un ouvrage simple d'ébénisterie « prêt à vernir »</i></p> <p><i>Et effectue le pointage et l'usinage d'une pièce mobilière autre que celle de l'ouvrage précédemment cité.</i></p> <p><i>Durant l'épreuve, le jury interroge, à l'oral, en cours et en fin d'épreuve, sur les choix techniques opérés par le candidat (justification du choix d'un bois, d'un matériau, d'une machine, etc</i></p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32161 - Participer aux opérations de gestion et d'organisation courantes de l'atelier d'ébénisterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'organisation et à la gestion des stocks de bois, matériaux et consommables - Evaluer le temps de travail nécessaire à la réalisation de ses tâches - Communiquer avec sa hiérarchie en cours et en fin de fabrication d'un meuble d'ébénisterie <p>Etude de cas :</p> <p>A partir d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présentation d'une entreprise d'ébénisterie - d'un projet de commande de meubles ou d'une fabrication en cours <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et décoder les données et informations fournies - effectuer des choix technologiques éclairés au regard de l'ébénisterie décrite - répondre aux questions qui lui sont posées dans les domaines de la « communication », de la " relation commerciale », de la « gestion de base », de l'« organisation du travail » et « langue étrangère » <p>Dossier professionnel</p> <p><i>Le candidat rédige un dossier présentant son entreprise d'accueil. Il détaille les tâches qui lui sont confiées et décrit deux fabrications, une qu'il a réalisée et une à laquelle il a participé. Enfin, il présente une machine de l'atelier : description, fonctionnement, organes, points de sécurité, utilisation</i></p>

Validité des composantes acquises : 10 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Ne s'applique pas

En contrat d'apprentissage	X	<p>Tous les travaux font l'objet d'une double correction. Les présidents de jurys particuliers qui sont des artisans et les correcteurs remettent les procès-verbaux de correction, au jury général.</p> <p>Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la DIRECCTE, si possible, - l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui, - des formateurs et/ou responsables pédagogiques chargés de la préparation du CTM désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, - les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Ne s'applique pas
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Le jury VAE est présidé par un chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, et doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles). La parité homme/femme est recherchée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Ebéniste" avec effet au 30 juin 2014 jusqu'au 4 janvier 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Un accord cadre visant la création de passerelles entre l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) a été signé le 27 mai 2015. Il permet aux titulaires de titres d'accéder au TEPE (niveau III) et à la licence professionnelle management des petites entreprises et des entreprises artisanales.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 titulaires par an

Autres sources d'information :

info@apcma.fr, adresse de messagerie commune où les internautes pourront poser leurs questions

[URMA Pays de la Loire](#)

[Chambre de métiers d'Alsace](#)

Chambre de métiers et de l'artisanat de la Dordogne

Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) - 12, avenue Marceau - 75 008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chambre de métiers d'Alsace - Eschau

Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire - Sainte Luce sur Loire

Chambre de métiers et de l'artisanat de Dordogne - Boulazac

Historique de la certification :